

Liste des affaires au Conseil municipal du 26 mai 2016

Appel nominal,

Désignation d'un secrétaire de séance,

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2016,

2016-052 Installation d'une conseillère municipale

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2016-053 Modification de la composition des groupes d'élus du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2016-054 Modification des représentants au sein des commissions municipales

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2016-055 Convention d'occupation au bénéfice de la RATP pour la réalisation d'un puits de reconnaissance et de l'ouvrage annexe Marcel Sembat dans le cadre du prolongement de la ligne 14 Sud du réseau Grand Paris Express

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2016-056 Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire du Député Jean-Luc Laurent pour le Projet d'un aménagement paysager avenue Charles Gide aux Martinets

Rapporteur : Monsieur PIARD

2016-057 Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Luc Carvounas pour le déploiement des 3ème et 4ème phases (tranches) d'un système de vidéo protection sur voie publique au Kremlin-Bicêtre

Rapporteur : Monsieur PIARD

2016-058 Désignation d'un représentant et de son suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris

Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2016-059 Incorporation dans le domaine public des trois parcelles, cadastrées Section M numéro 82, Section M numéro 173 et Section L numéro 227, composant les espaces extérieurs des Martinets

Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2016-060 Adhésion à l'association Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES)

Rapporteur : Monsieur GIRIER

2016-061 Attribution de subvention à l'association KBARET FOLIE'S- exercice 2016

Rapporteur : Madame EL MALKI

2016-062 Attribution de subvention à une association exercice 2016

Rapporteur : Madame EL MALKI

2016-063 Ressources Humaines – Recrutement contractuel de catégorie A – Chargé de mission déplacements – Comite de pole Grand Paris Express

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2016-064 Ressources Humaines – Mission de remplacement – adhésion auprès du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 mai 2016

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2016-052

**INSTALLATION D'UNE
CONSEILLERE
MUNICIPALE**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 28
Représentés..... 7
Absent..... 0**

Le 26 mai 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M.GIBLIN
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Madame Gisèle PESCHAUD-BOYER m'a adressé, le 11 avril dernier par courrier, sa démission de son mandat de conseillère municipale. Elle occupait cette fonction depuis le 4 avril 2014.

Madame Gisèle PESCHAUD-BOYER avait été élue en 2014 sur la liste «Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre opposition municipale UMP et divers droite».

Les textes relatifs au remplacement d'un conseiller municipal dans les communes de plus de 3500 habitants stipulent qu'en cas de vacance de siège, le suivant sur la liste remplace automatiquement le conseiller démissionnaire figurant sur la même liste.

La candidate suivante de la liste, Madame Rose-Marie LOEMBE, a été sollicitée et devient donc de fait conseillère municipale.

Madame Rose-Marie LOEMBE m'a informé qu'elle s'inscrit au groupe «Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre »

Je la déclare installée dans ses fonctions.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu l'article L2121-4 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L270 du Code électoral,

_____ DECIDE _____

Article Unique De prendre acte de l'installation de Madame Marie-Rose LOEMBE dans la fonction de conseillère municipale ainsi que de son inscription au groupe « Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre ».

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 26 mai 2016

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2016-053

**MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DES
GROUPES D'ELUS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 28
Représentés..... 7
Absent..... 0**

Le 26 mai 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M.GIBLIN
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES D'ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Nous venons d'accueillir Madame Rose-Marie LOEMBE en qualité de conseillère municipale, suite à la démission de Madame Gisèle PESCHAUD-BOYER.

Il convient donc de mettre à jour la composition des différents groupes d'élus du conseil municipal conformément à l'article 13 du règlement intérieur du conseil municipal.

Je vous demande de prendre acte de cette nouvelle composition :

GRUPE MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN, PARTI RADICAL DE GAUCHE ET PERSONNALITES LOCALES

- Rose ALESSANDRINI
- Jean-François BANBUCK
- Sarah BENBELKACEM
- Cécile BOUCHER
- Ghania LATEB
- Jean-Luc LAURENT
- Ludwig LOISON-ROBERT
- Jean-Marc NICOLLE
- Jean-Pierre PETIT
- Estéban PIARD
- Carole POISAT
- Monique RAFFAËLLI
- Vincent ROUSSEAU
- Didier ROUSSEL
- Zohra SOUGMI

Président : Estéban PIARD

Vice-président : Ludwig LOISON-ROBERT

GRUPE DES ELUS SOCIALISTES DU KREMLIN BICÊTRE:

- Lina BOYAU
- Geneviève EL MALKI
- Jérôme GIBLIN
- Laurent GIRIER
- Paule MATHONNAT

Présidente : Geneviève EL MALKI

Vice-président : Jérôme GIBLIN

GRUPE COMMUNISTES ET CITOYENS MEMBRE DU FRONT DE GAUCHE:

- Ghislaine BASSEZ
- Fabien GUILLAUD-BATAILLE
- Nadia MERSALI-LALOUPO
- Ibrahima TRAORE
- Didier VOT

Présidente : Nadia MERSALI-LALOUPO

GRUPE UDE, UNION DES DEMOCRATES ET DES ECOLOGISTES :

- Bernard CHAPPELLIER
- Léna AMOURA

Président : Bernard CHAPPELLIER

Vice-présidente : Léna AMOURA

GROUPE DIVERS DROITE OPPOSITION MUNICIPALE AU KREMLIN-BICÊTRE

- Alexandra CAPUANO
- Léa MORGANT
- Pascal REISSER
- Arnaud WEBER-GUILLOUET
- Rose-Marie LOEMBE

Président : Arnaud WEBER-GUILLOUET

Vice-président : Pascal REISSER

GROUPE MODEM ET CENTRISTES

- Bernard AUBAGUE
- Nadia CHIBOUB
- Saïd HASSANI

Président : Saïd HASSANI

Vice-président : Bernard AUBAGUE

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 13 du règlement intérieur adopté le 26 juin 2014,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Vu le courrier de démission de Mme Gisèle PESCHAUD-BOYER du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

_____ **DECIDE** _____

Article unique De prendre acte de la composition des groupes d'élus du conseil municipal telle que présentée ci-dessous :

GROUPE MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN, PARTI RADICAL DE GAUCHE ET PERSONNALITES LOCALES

- Rose ALESSANDRINI
- Jean-François BANBUCK
- Sarah BENBELKACEM
- Cécile BOUCHER
- Ghania LATEB
- Jean-Luc LAURENT
- Ludwig LOISON-ROBERT
- Jean-Marc NICOLLE
- Jean-Pierre PETIT
- Estéban PIARD
- Carole POISAT
- Monique RAFFAËLLI
- Vincent ROUSSEAU
- Didier ROUSSEL
- Zohra SOUGMI

Président : Estéban PIARD

Vice-président : Ludwig LOISON-ROBERT

GRUPE DES ELUS SOCIALISTES DU KREMLIN BICÊTRE:

- Lina BOYAU
- Geneviève EL MALKI
- Jérôme GIBLIN
- Laurent GIRIER
- Paule MATHONNAT

Présidente : Geneviève EL MALKI
Vice-président : Jérôme GIBLIN

GRUPE COMMUNISTES ET CITOYENS MEMBRE DU FRONT DE GAUCHE:

- Ghislaine BASSEZ
- Fabien GUILLAUD-BATAILLE
- Nadia MERSALI
- Ibrahima TRAORE
- Didier VOT

Présidente : Nadia MERSALI-LALOUPO

GRUPE UDE, UNION DES DEMOCRATES ET DES ECOLOGISTES :

- Bernard CHAPPELLIER
- Léna AMOURA

Président : Bernard CHAPPELLIER
Vice-présidente : Léna AMOURA

GRUPE DIVERS DROITE OPPOSITION MUNICIPALE AU KREMLIN-BICÊTRE

- Alexandra CAPUANO
- Léa MORGANT
- Pascal REISSER
- Arnaud WEBER-GUILLOUET
- Rose-Marie LOEMBE

Président : Arnaud WEBER-GUILLOUET
Vice-président : Pascal REISSER

GRUPE MODEM ET CENTRISTES

- Bernard AUBAGUE
- Nadia CHIBOUB
- Saïd HASSANI

Président : Saïd HASSANI
Vice-président : Bernard AUBAGUE

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 mai 2016

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2016-054

MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INSTANCES MUNICIPALES

Le 26 mai 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M.GIBLIN
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS
MUNICIPALES ET INSTANCES MUNICIPALES**

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 28
Représentés..... 7
Absent..... 0

Monsieur NICOLLE expose au conseil,
Suite à la démission de Madame Gisèle PESCHAUD-BOYER et à l'installation de Madame Rose-Marie LOMBE en qualité de conseillère municipale, et conformément à notre règlement intérieur qui dispose que tout conseiller municipal a le droit d'être membre d'une commission, il convient de modifier la représentation des élus au sein de la commission municipale dans laquelle Madame PESCHAUD-BOYER était désignée.

A ce titre, je vous propose la modification suivante :

- **Pour la commission municipale n°3 (petite enfance, enfance, enseignement, jeunesse, sport, culture, loisirs, solidarité, santé, action sociale.)**

Je vous propose de désigner Madame Rose-Marie LOEMBE en remplacement de Madame Gisèle PESCHAUD-BOYER.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la corruption et à la transparence économique et des procédures publiques, notamment l'article 43,

Vu les articles L 1411-5, L.2121-21 et L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal adopté le 26 juin 2014,

Vu la lettre de démission de Madame Gisèle PESCHAUD-BOYER réceptionnée par Monsieur le Maire le 11 avril 2016,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré,

_____ **DESIGNE** _____

Article unique Pour la commission municipale n°3 (petite enfance, enfance, enseignement, jeunesse, sport, culture, loisirs, solidarité, santé, action sociale.):

Madame Marie-Rose LOEMBE en remplacement de Madame Gisèle PESCHAUD-BOYER.

La troisième commission municipale se compose dorénavant comme suit :

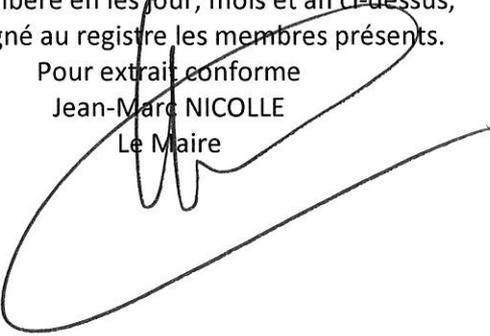
Rose ALESSANDRINI	Vincent ROUSSEAU	Carole POISAT
Didier ROUSSEL	Zohra SOUGMI	Geneviève EL MALKI
Jérôme GIBLIN	Ghislaine BASSEZ	Didier VOT
Bernard CHAPPELLIER	Bernard AUBAGUE	Alexandra CAPUANO
Marie-Rose LOEMBE		

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 26 mai 2016

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2016-055

**CONVENTION D
OCCUPATION AU
BENEFICE DE LA RATP
POUR LA REALISATION
D'UN Puits DE
RECONNAISSANCE ET DE
L'OUVRAGE ANNEXE
MARCEL SEMBAT DANS
LE CADRE DU
PROLONGEMENT DE LA
LIGNE 14 SUD DU
RESEAU GRAND PARIS
EXPRESS**

Le 26 mai 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M.GIBLIN
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

CONVENTION D'OCCUPATION AU BENEFICE DE LA RATP POUR LA REALISATION D'UN Puits DE RECONNAISSANCE ET DE L'OUVRAGE ANNEXE MARCEL SEMBAT DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE 14 SUD DU RESEAU GRAND PARIS EXPRESS

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 28
Représentés..... 7
Absent..... 0

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Dans le cadre du prolongement Sud de la ligne 14 du métro, le territoire de la commune s'apprête à accueillir outre la gare Kremlin-Bicêtre Hôpital, deux ouvrages techniques souterrains en lien avec le tunnel : l'ouvrage annexe Jules Guesde et l'ouvrage annexe Marcel Sembat.

La Société du Grand Paris (SGP) a désigné en février 2015 la RATP comme Maître d'ouvrage unique des infrastructures du prolongement de la ligne 14 Sud et de tous les systèmes sur l'ensemble de la ligne. Dans le cadre d'un planning opérationnel global de la ligne 14 Sud, la RATP, en lien avec la SGP, prévoit la réalisation de l'ouvrage annexe Marcel Sembat à partir de mai 2017 et souhaite en préalable procéder à la réalisation d'un puits de reconnaissance géotechnique sur cette même implantation.

Cet ouvrage permettra à terme la ventilation, l'accès pompier au tunnel et constituera un poste force. Les travaux de réalisation du puits d'essais doivent débuter en juin 2016 pour une période de 10 mois environ. La réalisation du puits d'essai constitue une anticipation de l'ouvrage définitif. La durée totale du chantier de réalisation de cet ouvrage est ainsi estimée à 5 années.

Il est important de souligner que ce chantier est le premier des chantiers engagé sur le tronçon Sud de la ligne 14. Il constitue le démarrage de ce grand projet d'infrastructure qui profitera à terme à tous les Kremlinois.

La nature et l'implantation de ces ouvrages ont été présentées lors des Conseils de quartiers qui se sont déroulés en mars 2016.

Pour réaliser cet ouvrage, la RATP souhaite occuper une emprise, dédiée à la zone de chantier, située à l'angle de la rue Marcel Sembat et rue du professeur Bergonié.

Compte tenu de la taille de l'emprise nécessaire et de la durée des travaux, la municipalité souhaite que ces travaux soient menés de manière exemplaire. Aussi la municipalité a-t-elle été particulièrement attentive à toutes les contraintes et nuisances pouvant impacter les habitants et usagers du secteur. Notamment, des aménagements visant à offrir des espaces de jeux et espaces verts de proximité en compensation de ceux rendus inaccessibles aux habitants sont d'ores et déjà programmés.

La commune et la RATP ont ainsi souhaité que cette occupation fasse l'objet d'une convention fixant les modalités de mise à disposition d'une emprise de terrain de 1 220m² pour l'installation de la zone chantier dédiée à la réalisation de cet ouvrage. Cette convention fixe également les conditions d'occupation et de restitution du terrain à la fin des travaux.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention d'occupation au bénéfice de la RATP pour la réalisation d'un puits de reconnaissance ci-annexé et d'autoriser M. le Maire à signer cette dernière ainsi que tous les avenants s'y rapportant.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 portant création de la Société du Grand Paris,

Vu le Code des Transports,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la convention de transfert approuvée en Conseil de Surveillance du 16 février 2015 désignant la RATP comme maître d'ouvrage unique et temporaire des infrastructures du prolongement de la ligne 14 Sud et de tous les systèmes sur l'ensemble de la ligne,

Vu le projet de convention d'occupation au bénéfice de la RATP pour la réalisation d'un puits de reconnaissance ci-annexé;

Vu le plan d'emprise réservée à la zone chantier pour la réalisation de l'ouvrage annexe Marcel Sembat ci-annexé,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée et un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 abstentions (Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE, M.HASSANI),

_____ **DECIDE** _____

Article unique : D'approuver le projet de convention d'occupation au bénéfice de la RATP pour la réalisation d'un puits de reconnaissance ci-annexé, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les avenants s'y rapportant.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

A large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Marc NICOLLE', written over the printed name and title.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 26 mai 2016

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2016-056

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU
MINISTERE DE
L'INTERIEUR AU TITRE DE
LA RESERVE
PARLEMENTAIRE DU
DEPUTE JEAN-LUC
LAURENT POUR LE
PROJET D'UN
AMENAGEMENT
PAYSAGER AVENUE
CHARLES GIDE AUX
MARTINETS**

Le 26 mai 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M.GIBLIN
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE L'INTERIEUR AU TITRE DE
LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU DEPUTE JEAN-LUC LAURENT POUR LE
PROJET D'UN AMENAGEMENT PAYSAGER AVENUE CHARLES GIDE AUX
MARTINETS**

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 28
Représentés..... 7
Absent..... 0

Monsieur PIARD expose au conseil,

La Ville du Kremlin-Bicêtre est une ville dense jalonnée de divers espaces verts, souvent de petite taille, répartis sur l'ensemble du territoire communal. L'objectif de la municipalité est d'améliorer le cadre de vie urbain par l'aménagement des squares, espaces verts, places, ... présents sur la Ville.

Cet objectif a été fixé dans le Plan local d'urbanisme de la Ville, tel qu'approuvé le 17 décembre 2015, et se traduit par un projet d'ensemble, le Ruban vert, qui consiste à aménager une trame verte et bleue qui s'étend du sud au nord de la Ville, depuis la ZAC des coteaux à Arcueil jusqu'au Parc Kellermann à Paris.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux préparatoires à la création de la gare du Grand Paris Express, la RATP, en tant que maître d'ouvrage des travaux de gare, prévoit la réalisation de l'ouvrage annexe Marcel Sembat. Les travaux de réalisation du puits d'essais doivent débuter en juin 2016 pour une période de 10 mois environ. La réalisation du puits d'essai constitue une anticipation de l'ouvrage définitif pour la ventilation et l'accès des pompiers. La durée totale du chantier de réalisation de cet ouvrage est ainsi estimée à 5 années.

Pour compenser l'impact de ces travaux qui empiètent sur une aire de jeux actuellement située au pied de l'immeuble de la résidence des Martinets, rue du Professeur Bergonié, la RATP s'est engagée à participer au financement de la réalisation d'une nouvelle aire de jeux qui sera implantée sur les espaces extérieurs à proximité (impasse de la rue Marcel Sembat).

Dans ce contexte, la ville projette un aménagement d'ensemble des espaces extérieurs qui forment un ensemble homogène entre la rue du Professeur Bergonié, la rue Marcel Sembat, l'avenue C. Gide, la rue des Martinets et la rue B. Malon.

Cet aménagement permettra d'accueillir les nouvelles aires de jeux et de nouveaux espaces récréatifs en complément du city stade existant et des aménagements paysagers sur les espaces libres.

In fine, cet ensemble aménagé participera à la constitution du Ruban vert et composera dans celui-ci un nouvel espace paysager de qualité comprenant divers aires de jeux et de loisirs.

Les études d'esquisse sont en cours. Des études complémentaires de maîtrise d'œuvre et sur la nature des sols seront réalisées sur l'année 2016, en vue d'un lancement de la phase travaux dès la fin de l'année.

Dans le cadre du financement de cette opération, la ville souhaite solliciter une subvention d'un montant de 40 000 € de la réserve parlementaire attribuée par Jean-Luc LAURENT, Député de la circonscription.

Aussi je vous propose de bien vouloir délibérer sur cette demande de subvention.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant le Plan local d'urbanisme approuvé et, notamment, les orientations d'aménagement et de programmation relatives au projet du Ruban vert,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 abstentions (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. HASSANI),

_____ DECIDE _____

- Article 1** De solliciter une subvention de 40 000 euros au titre des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée nationale, programme d'« aides exceptionnelles aux collectivités locales ».
- Article 2** D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.
- Article 3** D'inscrire en recettes d'investissement les crédits afférents.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 26 mai 2016

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2016-057

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU
MINISTERE DE
L'INTERIEUR AU TITRE DE
LA RESERVE
PARLEMENTAIRE DU
SENATEUR LUC
CARVOUNAS POUR LE
DEPLOIEMENT DES 3EME
ET 4EME PHASES
(TRANCHES)D'UN
SYSTEME DE VIDEO
PROTECTION SUR VOIE
PUBLIQUE AU KREMLIN-
BICETRE**

Le 26 mai 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M.GIBLIN
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE L'INTERIEUR AU TITRE DE
LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU SENATEUR LUC CARVOUNAS POUR LE
DEPLOIEMENT DES 3EME ET 4EME PHASES (TRANCHES) D'UN SYSTEME
DE VIDEO PROTECTION SUR VOIE PUBLIQUE AU KREMLIN-BICETRE**

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 28
Représentés..... 7
Absent..... 0

Monsieur PIARD expose au conseil,

La sécurité est l'un des droits fondamentaux du citoyen, c'est aussi un facteur essentiel de la cohésion sociale et de la qualité de vie de la population.

C'est dans cet état d'esprit que chaque année, la Ville réunit le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) présidé par le Maire : il donne ainsi l'occasion aux différents acteurs le composant (Police, Justice, Education nationale, RATP, Associations de locataires, etc.) de prendre connaissance des mesures prises pour lutter contre la délinquance. Au cours des dernières sessions, le Maire a annoncé le déploiement d'un système de vidéo protection par phases, sur 3 ans (2015, 2016 et 2017) à des endroits stratégiques de la ville dont l'implantation se fera en lien avec les services de la Police Nationale. Seront notamment visés les grandes artères et le centre ville où se concentrent les commerces. La première phase de déploiement de ce système de vidéo protection a été mise en place au cours du deuxième semestre 2015 sur l'avenue de Fontainebleau et la deuxième phase, en cours de déploiement, sur l'avenue Eugène Thomas, la rue de Verdun et l'avenue Charles Gide.

Afin de réaliser la 3^{ème} et la 4^{ème} phase de ce projet, une somme de 700 000 euros est programmée dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de la commune.

Afin de compléter le plan de financement en recettes de la troisième phase de cette opération, la Ville a la possibilité de solliciter la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Luc CARVOUNAS.

Aussi, je vous propose de bien vouloir délibérer sur cette demande de subvention en sollicitant le montant le plus élevé possible.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la ville a fait le choix de s'équiper d'un dispositif de vidéo protection sur voie publique et qu'elle entend le développer pour renforcer la sécurisation des Kremlinois ;

Considérant la possibilité de solliciter une subvention pour la troisième et quatrième phase de ce projet dans le cadre de la réserve parlementaire du sénateur Luc CARVOUNAS

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée ;

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 abstentions (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. HASSANI),

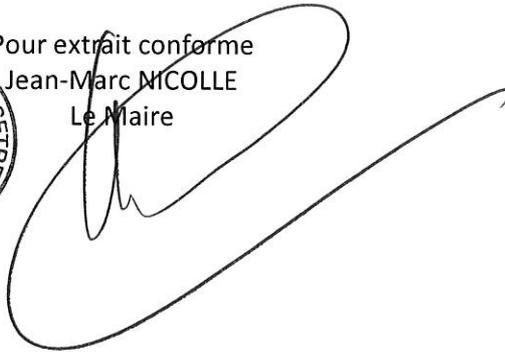
_____ DECIDE _____

- Article 1** De solliciter une subvention du montant le plus élevé possible au titre de la réserve parlementaire du sénateur Luc Carvounas pour le déploiement de la troisième et la quatrième phase de la vidéo-protection.
- Article 2** D'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.
- Article 3** D'inscrire en recettes d'investissement les crédits afférents.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 26 mai 2016

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2016-058

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Le 26 mai 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M.GIBLIN
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT A LA
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA
METROPOLE DU GRAND PARIS

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 28
Représentés..... 7
Absent..... 0

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale en Ile-de-France issue de la loi NOTRe du 07 août 2015, une nouvelle architecture institutionnelle et financière a été mise en place répartissant les compétences et leurs financements entre la Métropole du Grand Paris, les Territoires et les communes. La Métropole du Grand Paris bénéficie des ressources suivantes :

- Fiscalité économique
 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
 - Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - Taxes sur les surfaces commerciales
- Dotation globale de fonctionnement
 - Dotation d'intercommunalité
- Ressources restituées aux EPCI et aux communes
 - Dotation de compensation de la part salaire
 - Dotation d'équilibre.

L'architecture financière entre ces trois instances prévoit le reversement par la Métropole du Grand Paris d'une attribution de compensation (AC) aux communes composées des recettes liées à la fiscalité économique. Pour la première année de fonctionnement de la Métropole du Grand Paris, un principe de neutralité pour les montants des attributions de compensation aux communes a été fixé et respecté, chaque commune se voyant attribuer un montant d'AC égal à celui perçu l'année précédente de son EPCI. La loi NOTRe prévoit la création d'une commission d'évaluation des charges transférées entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres. Elle est chargée d'évaluer les transferts de charges et leurs conséquences sur l'attribution de compensation.

La CLECT est créée par le Conseil de la Métropole du Grand Paris qui en détermine la composition à la majorité des 2/3. Elle est composée de membres des Conseils Municipaux, **chaque Conseil Municipal disposant au moins d'un représentant**. La commission élit son président et un Vice-président. Le président la convoque et en fixe l'ordre du jour. Elle rend ses conclusions l'année de création de la MGP et lors de chaque transfert de charge ultérieur.

Le Conseil métropolitain du vendredi 1^{er} Avril a délibéré pour la création de la CLECT. Il revient au Conseil municipal de désigner un représentant membre titulaire de la CLECT métropolitaine et un représentant membre suppléant.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, article 1609 nonies c instituant la création entre un EPCI et ses communes membres d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et créant la Métropole du Grand Paris, Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Vu l'ordonnance du n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la Métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situées dans ses limites territoriales,

Vu la délibération du 1^{er} avril 2016 du Conseil métropolitain créant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Vu les candidatures de Messieurs HASSANI (membre titulaire) et REISSER (membre suppléant),
Vu les candidatures de Messieurs PIARD (membre titulaire) et BANBUCK (membre suppléant),

Après en avoir délibéré par 27 voix pour les candidatures de Messieurs PIARD et BANBUCK,
et 8 voix pour les candidatures de Messieurs HASSANI et REISSER (Mme CAPUANO, Mme MORGANT,
Mme LOEMBE, M. WEBER-GUILLOUET, M. REISSER, Mme CHIBOUB, M. HASSANI, M. AUBAGUE),

_____ **DECIDE** _____

Article unique De désigner Estéban PIARD membre titulaire et Jean-François BANBUCK
membre suppléant de la CLECT métropolitaine.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



[Handwritten signature of Jean-Marc NICOLLE]

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 mai 2016

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2016-059

**INCORPORATION DANS
LE DOMAINE PUBLIC DES
TROIS PARCELLES,
CADASTRES SECTION M
NUMERO 82, SECTION M
NUMERO 173 ET
SECTION L NUMERO 227,
COMPOSANT LES
ESPACES EXTERIEURS
DES MARTINETS**

Le 26 mai 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M.GIBLIN
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES TROIS PARCELLES,
CADASTRES SECTION M NUMERO 82, SECTION M NUMERO 173 ET
SECTION L NUMERO 227, COMPOSANT LES ESPACES EXTERIEURS DES
MARTINETS**

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 28
Représentés..... 7
Absent..... 0

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée M 82, d'une surface de 151m² et adressée au 27 rue du professeur Bergonié, de la parcelle cadastrée M 173, d'une surface de 8 899m² et adressée au 63 rue Marcel Sembat ainsi que de la parcelle cadastrée L 227, d'une surface de 7875 m² et adressée au 80, rue Benoit Malon

Ces propriétés constituent les espaces extérieurs des résidences composant l'ensemble dit des Martinets. Elles sont inscrites dans le domaine privé de la ville et présentent toutes les caractéristiques de la domanialité publique, notamment une affectation à l'utilité publique, dans la mesure où elles constituent des espaces de circulation publique, stationnements, jardins à usage public et aire de jeux.... L'ensemble de l'entretien et de la gestion de ces espaces est aujourd'hui assuré par les services des collectivités gestionnaires compétents (voiries, éclairage, espaces verts, aires de jeux...). Il convient également d'indiquer que la configuration de ces parcelles ne permet pas d'envisager d'autres usages justifiant leur maintien dans le domaine privé de la commune.

Il vous est proposé de régulariser cet état de fait en autorisant l'intégration dans le domaine public des parcelles cadastrées respectivement M82, M173 et L 227.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2111-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1311-1 ;

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L141-1 et suivants, définissant le régime juridique du classement dans le domaine communal ;

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 et son article 62 portant modification de l'article L141-3 du code de la voirie routière ;

Vu le plan de situation et les éléments d'identification des parcelles cadastrées section M numéro 82, section M numéro 173 et section L, numéro 227 ci –annexés ;

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée et un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article unique : De procéder au classement des parcelles M 82, M 173 et L 227 et de les intégrer dans le domaine public communal.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 mai 2016

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2016-060

**ADHESION A
L'ASSOCIATION RESEAU
DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES POUR
UNE ÉCONOMIE
SOLIDAIRE (RTES)**

Le 26 mai 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M.GIBLIN
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ADHESION A L'ASSOCIATION RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE (RTES)**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 28
Représentés..... 7
Absent..... 0**

Monsieur GIRIER expose au conseil,

Le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) est une association qui réunit des collectivités locales qui s'engagent autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Vous trouverez cette charte annexée au présent rapport.

Cette association a vocation à :

- promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire ;
- constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu appui à la mise en œuvre de projet notamment par la mutualisation des expériences locales et par le développement des démarches et d'outils communs ;
- contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes ;
- élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

L'appartenance à ce réseau permettra à la Ville du Kremlin-Bicêtre de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation et d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions en faveur de l'économie solidaire.

La cotisation annuelle d'adhésion est de 225 €.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent GIRIER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi du 1er juillet 1901 consolidée relative au contrat d'association,

Vu la charte de l'Association Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES),

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée et un ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré par 32 voix pour et 3 abstentions (Mme CHIBOUB, M. HASSANI, M. AUBAGUE)

_____ DECIDE _____

Article 1 : D'autoriser la Ville du Kremlin-Bicêtre à adhérer à l'association "Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire".

Article 2 : D'autoriser le Maire de la Ville du Kremlin-Bicêtre, ou son représentant, à représenter la Ville au sein de cette association.

Article 3 : D'autoriser la Ville du Kremlin-Bicêtre à s'acquitter de la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 225 €.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 mai 2016

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2016-061

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTION A UNE
ASSOCIATION – EXERCICE
2016**

Le 26 mai 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M.GIBLIN
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION – EXERCICE 2016

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **28**
Représentés..... **7**
Absent..... **0**

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions, d'une part et une délibération spécifique détaillant les organismes bénéficiaires d'une subvention permet l'engagement juridique de ces crédits, d'autre part.

Kbaret Folie's est une association créée en 2007 qui fait la promotion de spectacles du cabaret. Elle organise chaque année un grand spectacle et propose des représentations à différents endroits tout au long de l'année.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2016 est de 900 euros, les dépenses prévues étant liées à des dépenses techniques (achat d'une console et de 4 spots de lumière). La subvention de fonctionnement proposée représente donc 22,2% du budget global.

Pour l'année 2016, je vous propose d'attribuer la subvention suivante :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention 2016</i>
6574	025	Kbaret Folie's	200,00 €
		TOTAL	200,00

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu le budget primitif 2016,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article unique D'attribuer la subvention suivante, pour l'année 2016 :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention 2016</i>
6574	025	Kbaret Folie's	200,00 €
		TOTAL	200,00

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 26 mai 2016

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2016-062

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTION AU PROJET
D'UNE ASSOCIATION –
EXERCICE 2016**

Le 26 mai 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M.GIBLIN
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU PROJET D'UNE ASSOCIATION –
EXERCICE 2016**

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 28
Représentés..... 7
Absent..... 0**

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

Un budget annuel de 10 000 euros est dédié depuis 2011 aux demandes de subventions pour des projets associatifs.

Des critères d'attribution ont été définis pour permettre de mieux répartir cette somme entre les projets associatifs présentés :

- Les projets déposés devront être composés d'une présentation précise du projet ainsi que de tous documents administratifs et comptables relatifs au projet et à l'association.
- Une association ne sera pas éligible l'année suivante pour le même projet.

Suite à l'étude de nouveaux projets, voici une présentation du projet proposé.

Entrez sans frapper : Créée le 12 octobre 2000, l'association mène une réflexion festive et collective sur les enjeux de la culture dans la cité en favorisant les rencontres par l'organisation de manifestations culturelles ouvertes à tous.

Le projet d'Entrez sans frapper est la réalisation d'un livre témoignant de la collaboration, depuis 15 ans, entre l'association et Philippe Soulas, dessinateur de presse reconnu ayant notamment œuvré pour Hara-Kiri et Libération. L'objectif étant de conserver en mémoire les dessins qu'il a créés pour chaque événement de l'association. Le budget prévisionnel global de ce projet s'élève à 1364,40 euros, ce qui signifie que la subvention proposée représente 29,3%. Les dépenses liées au projet concernent les frais de publication et de publicité.

A noter également, l'exposition de dessins de Philippe Soulas organisée dans le hall de la Médiathèque du 16 avril au 7 mai 2016.

Ainsi, je vous propose d'attribuer la subvention suivante :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention 2016</i>
6574	025	Entrez sans frapper	400,00
		TOTAL	400,00

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu le budget primitif 2016,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article unique D'attribuer la subvention suivante, pour l'année 2016 :

<i>Nature</i>	<i>Sous fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention 2016</i>
6574	025	Entrez sans frapper	400,00
		TOTAL	400,00

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 26 mai 2016

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2016-063

**RESSOURCES HUMAINES
– RECRUTEMENT
CONTRACTUEL DE
CATEGORIE A – CHARGE
DE MISSION
DEPLACEMENTS –
COMITE DE POLE GRAND
PARIS EXPRESS**

Le 26 mai 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M.GIBLIN
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE
A – CHARGE DE MISSION DEPLACEMENTS – COMITE DE POLE GRAND
PARIS EXPRESS**

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL.....	35
Présents.....	28
Représentés.....	7
Absent.....	0

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

En prévision de l'implantation sur son territoire d'une future gare du réseau Grand Paris Express (GPE) et en partenariat avec la Société du Grand Paris (SGP), la commune du Kremlin-Bicêtre a pris en charge le pilotage du comité de pôle d'échanges Kremlin-Bicêtre/Hôpital. L'objectif du comité de pôle est de favoriser l'accessibilité à la nouvelle infrastructure de transport par le biais d'une intermodalité adaptée et optimisée. La mission consiste à organiser, mener et animer le comité de pôle, en coordination avec le projet de gare piloté par la SGP et la RATP, afin de réunir les conditions de réussite du futur pôle d'échanges en termes d'accessibilité, déplacements et intermodalité.

Afin de mener cette étude et par la suite de s'assurer de la bonne mise en œuvre du projet de pôle, la ville souhaite renforcer ses équipes et se doter d'un chargé(e) de mission Déplacements - Comité de Pôle GPE Kremlin-Bicêtre Hôpital, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Lors de notre séance du 31 mars 2016, ce poste a été créé au tableau des effectifs sur le grade d'ingénieur territorial.

Les missions de ce cadre, placé sous l'autorité de la responsable du service urbanisme, s'articuleront autour des 2 axes suivants :

Animation et suivi de l'étude de pôle - Participation à la définition du projet de pôle et sa mise en œuvre :

- Mise en place et suivi du comité de pôle visant à définir le schéma d'aménagement du pôle d'échanges et des actions à mener pour constituer et organiser l'intermodalité;
- Réalisation des estimations financières et des plans de financement pour chacune des actions définies dans le schéma d'aménagement du pôle
- Elaboration dans le cadre du comité de pôle du planning prévisionnel de réalisation du projet de pôle
- Coordination des partenariats et des maitrises d'ouvrages, notamment par l'animation des groupes de travail, comités techniques du pôle et participation/préparation aux comités de pilotage du pôle
- Coordination des études préalables liées aux projets de transports pour intégration dans l'étude de pôle
- Intégration et coordination avec les projets de transports et projets urbains à longues échéances
- Participation et suivi à toutes les réunions, groupes de travail et comités (à la fois technique et de pilotage) organisés par la Société du Grand Paris liés sur le projet GPE ligne 14.
- Rédaction des cahiers des charges et suivi des procédures de marchés publics nécessaires sur le projet d'aménagement (phase études et phase opérationnelle)
- Participation aux démarches de communication sur le projet et son avancée (information tout public)
- Rédaction des notes de synthèse, d'analyse à destination des élus et de comptes rendus.

Suivi des dossiers et réflexions liés à la thématique du déplacement sur le territoire communal.

Outre sa mission principale de pilotage du comité de pôle, ce chargé(e) de mission, en tant que personne référente sur la thématique des déplacements, participera aux études et projets de la Ville et du territoire qui concernent l'aménagement de la Porte d'Italie, la requalification de l'avenue Eugene Thomas, le développement et le maillage des circulations douces, l'évolution de l'offre des transports collectifs et autres services/dispositifs (type Vélib') ainsi que la révision du PLD en lien avec les différents partenaires (EPT 12, Conseil départemental, Conseil régional), les villes voisines et institutions (RATP, STIF...).

Pour mener à bien l'ensemble des missions énoncées précédemment, il est indispensable de recruter une personne dotée d'une expérience sur un poste similaire, notamment sur la dimension coordination, animation et gestion de projet et disposant de capacités relationnelles lui permettant d'intervenir auprès des différents partenaires et acteurs.

Aussi, conformément à la procédure, une annonce a été publiée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne en vue de pourvoir ce poste. Toutefois, aucune candidature de fonctionnaire titulaire ne nous est parvenue.

Or, les besoins de la collectivité sont réels et nécessitent un recrutement dans les meilleurs délais.

Je vous propose donc de recruter sur ce poste un agent contractuel de catégorie A relevant du cadre d'emplois des ingénieurs, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée de 3 ans.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et susvisée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-21 du 26 février 2016 portant statut particulier des ingénieurs territoriaux,

Vu la déclaration de vacance de poste enregistrée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne,

Considérant qu'il n'existe aucune candidature de fonctionnaire titulaire ou stagiaire enregistrée au sein de nos services susceptible d'exercer cette fonction,

Considérant que la nature des fonctions et la spécificité du poste le justifient,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission municipale concernée et 2 abstentions (M. REISSER, M. WEBER-GUILLOUET),

Après en avoir délibéré par 27 voix pour, 4 contre (Mme MORGANT, Mme CAPUANO, M.WEBER-GUILLOUET, M.REISSER) et 4 abstentions (Mme LOEMBE, Mme CHIBOUB, M.HASSANI ; M.AUBAGUE)

_____ DECIDE _____

- Article 1** De recruter un agent contractuel de catégorie A relevant de la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, pour exercer les fonctions de Chargé de mission Déplacements –Comité de Pôle Grand Paris Express à compter du 01/06/2016 pour une durée de 3 ans.
- Article 2** De rémunérer cet agent au 06^{ème} échelon d'ingénieur territorial (indice brut 588, indice majoré 496). Par ailleurs, il bénéficiera des augmentations générales de traitement des fonctionnaires ainsi que du régime indemnitaire applicable aux ingénieurs territoriaux. L'agent cotisera au régime de l'IRCANTEC.
- Article 3** D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat par lequel l'agent est engagé.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 26 mai 2016

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2016-064

**RESSOURCES HUMAINES
– MISSION DE
REPLACEMENT –
ADHESION AUPRES
DU CENTRE
INTERDEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA
PETITE COURONNE**

Le 26 mai 2016 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ZOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M.GIBLIN
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**RESSOURCES HUMAINES – MISSION DE REPLACEMENT – ADHESION
AUPRES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE
COURONNE**

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 28
Représentés..... 7
Absent..... 0

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Les fonctionnaires ou agents contractuels sont autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou peuvent être indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée autorise les collectivités à assurer le remplacement temporaire de ces agents. Dans certains cas, le poste occupé par l'agent absent requiert des compétences pointues ou particulières dans un délai très contraint qui nécessite de recourir à une aide extérieure afin de répondre au mieux à nos besoins. Dans ce cadre, le CIG de la petite couronne propose d'adhérer à la mission remplacement dont les missions sont d'affecter un agent auprès de la collectivité en lien avec la demande de remplacement.

Je vous propose aujourd'hui d'adhérer par convention à la mission remplacement du CIG à compter du 1^{er} juin 2016 pour une durée maximale de 3 ans.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment l'article 3-1 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, l'article 25-2 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, autorisant les centres de gestion à recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles

Vu la convention ci-annexée,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

- Article 1** D'adhérer à la mission de remplacement du CIG, à compter du 1^{er} juin 2016 pour une durée maximale de trois ans.
- Article 2** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

